



Non au choc des savoirs, non au tri des élèves, qui l'entend !?

Monsieur le Directeur académique,

Les personnels sont mobilisés depuis plusieurs mois pour exprimer leur refus de la réforme « Choc des savoirs ». Les pétitions, les motions, les rassemblements et les journées de grève... attestent du rejet unanime de cette réforme par l'ensemble de la communauté éducative d'abord pour des raisons éthiques car nous refusons le tri social des élèves. Dans notre département la contestation s'est manifestée dans de nombreux établissements avec des collèges sans collégien et ce avec le soutien fort des parents d'élèves. Aussi, le 2 avril dernier, le refus de cette réforme vous a été clairement exprimé dans cette salle et il l'est aussi lors des audiences que vous recevez régulièrement.

Pour autant, le gouvernement fait le choix du passage en force et maintient tous les éléments qui posent problème dans les textes parus en mars. Cette réforme « Choc des savoirs » envisagée pour la rentrée prochaine entraînera une modification profonde et unilatérale de l'organisation du travail, un accroissement de la charge de travail et placera les personnels dans une situation de conflit de valeurs en ce qui concerne la constitution des groupes de niveau. Tous ces éléments sont reconnus pour être pathogènes et générateurs de risques psycho-sociaux, de mal-être et de souffrance au travail. Les saisies dans le RSST en attestent à l'image de celui-ci :

« Le récent décret sur le « choc des savoirs » et plus particulièrement les items concernant la mise en place de groupes en lettres et en mathématiques pour la rentrée prochaine m'affectent profondément. Je me sens psychologiquement fragilisée et extrêmement ébranlée face à ces nouvelles mesures. Le bien être des élèves comme des enseignants me paraît fortement remis en cause et cela m'inquiète fortement. Je ne suis pas capable de constituer et de gérer des groupes stigmatisant les élèves, qu'ils soient en réussite ou en difficulté. Je ne peux pas enseigner sereinement face à un groupe non hétérogène et dans des conditions non propices au vivre ensemble et à la coopération. Je peux encore moins assurer la mission de professeure principale d'élèves que je ne vois pas régulièrement et qui ne sont pas admis dans mes cours. Enfin, les contraintes organisationnelles liées à la mise en place de ces groupes me semblent incompatibles avec des conditions de travail et d'emploi du temps souples et favorables au bien être des équipes. Ainsi, je suis actuellement en souffrance et anxieuse suite à la parution ces textes et à l'évolution de mon métier. »

Pars ailleurs, le 24 avril dernier, vos services ont lancé une campagne de recrutement de PE pour enseigner le français et les maths au collège à la rentrée prochaine. Sachez que l'Intersyndicale de la Manche rejette et s'oppose à cet appel au détachement des PE dans le corps des professeurs certifiés pour palier l'incurie du ministère.

Aujourd'hui, nos organisations syndicales tiennent à réaffirmer avec force leur attachement à une Ecole publique, laïque, gratuite et obligatoire avec l'accueil de tous les élèves sans distinction d'aucune sorte et au respect de la liberté pédagogique et surtout à la constitution de classes hétérogènes conformément à ce que préconise la recherche pédagogique.

Et aussi nous tenons à vous redire que l'Intersyndicale exige le retrait de cette réforme « choc des savoirs », réforme rejetée par l'ensemble des personnels, enseignant-es et équipes de direction d'établissements ainsi que par les familles.

Déclaration Intersyndicale Manche, FS-SSCT 50 du 14 mai 2024